

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-779111

247444

Maladie **Dentaire** **Optique** **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1646 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre : Retraité
 Nom & Prénom : KARIM Mohamed
 Date de naissance : 01/01/1953
 Adresse : LOT NASSIM N° 304 Hay MASSIM
Casablanca
 Tél. : 0603674198 Total des frais engagés : _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 
 Date de consultation : 11/01/20
 Nom et prénom du malade : M. Karim Mohamed Age : _____
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Maladie Renale Chronique Dialysé
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 11 / 01 / 20

Signature de l'adhérent(e) : _____

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



CENTRE DE MALADIES RENALES DIALYSE AL HAYAT OASIS

Casablanca, le : 11.01.2023



Professeur Zaid Driss
Néphrologie
Dialyse

N^R - Karam N^V

1,23.60

S.V.

1) Inexium 40 mg

34.40

2 gel.

2)

Disparinal 80 mg

S.V.

46.90

1 cp + 3 l.

3)

Acticabre

S.V.

T = 204.90 1 cp + 2 l

PHARMACIE H₂O
326, Lot. Nassimi, Quartier MASSIM
MA-20190 CASABLANCA
Tél/Fax: 05 22 89 05 00
www.ph2o.ma

Professeur ZAID Driss
Néphrologie
Centre de Maladies Renales Dialyse
29, Rue Edmond Rostand - Oasis
Casablanca

ديسپاينول
كلوروفيل وسيتيل تاني الهيدرات

20x

اقراص متحللة و متحللة في الفم

Dispainol 80mg
20 comprimés dispersibles

6 118000 082835



Titulaire de l'AMM / Distributeur
B.P. N° 1, 27182 Bouskora
Sous licence ELEPHANT
Fabricant : Laboratoire ALC PHA
16120 Chateaufort-sur-Charente -

340093431
LOT: AJC13
EXP: 05/20



ACTOCARBINE 70 MG Comp. (64)
PPV 48,90 DH SOTHEMA

6 118001 070015



فحص منقطة

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubeyr bouou el moulem rousba
Medicine casebhabica
INXITUM

40 mg
Boite / 4

Gr GR

6 118001 020807



LOT 210325
EXP 02/2024
PPV 34.40DH